

VF PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 73, rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
823 398 045 RCS NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à neuf heures,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Vincent FERRARI-BERGONZI,
Associé unique de la SARL VF PARTICIPATIONS,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour. L'exercice social en cours ouvert le 1^{ier} octobre 2022 aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2023.

En conséquence, l'article « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{ier} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et sera clos le 30 septembre 2017.

VF

Suivant décision de l'associé unique du 25 septembre 2023, l'exercice ouvert le 1^{ier} octobre 2022 clôture le 31 décembre 2023. »

DEUXIÈME DECISION

Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'associé unique Vincent FERRARI-BERGONZI

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and curves.Small handwritten initials in blue ink, appearing to be 'VF'.